



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Église évangélique réformée de Suisse (EERS) – Règlement des finances

Selon l'art. 4 al. 2 phrase 2 du règlement sur les publications du 7 juin 2005 (RLE 22.030), le Recueil de la législation ecclésiastique contient également des renvois à des documents émis par d'autres institutions et qui sont d'une grande importance pour les Eglises.

Le présent acte législatif est disponible sur internet à l'adresse suivante:

[https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2020/04/220103\\_Reglement-mit-Layout-fr.pdf](https://www.evref.ch/wp-content/uploads/2020/04/220103_Reglement-mit-Layout-fr.pdf)

(<https://www.evref.ch/fr> [Chemin d'accès: Organisation > Règlements > Finances])